



# Les dossiers du DFF en 2019

## 1<sup>er</sup> trimestre

### Finances de la Confédération

- **Compte 2018:** L'exercice comptable 2018 de la Confédération se solde par un excédent ordinaire élevé se chiffrant à 2,9 milliards de francs, alors qu'un montant de 0,3 milliard avait été prévu au budget. Comme l'année précédente, ce résultat réjouissant est dû à l'évolution des recettes et à la discipline stricte suivie en matière de dépenses. D'importantes recettes supplémentaires ont été enregistrées avant tout au titre de l'impôt anticipé et de l'impôt fédéral direct. Le Conseil fédéral a été informé des résultats provisoires du compte 2018 et a défini le cadre financier du prochain processus budgétaire. Les perspectives pour les années 2020 à 2022 se sont améliorées grâce à l'évolution favorable des recettes, si bien que, selon les prévisions actuelles, aucune mesure d'économies ne sera nécessaire en 2020. (13.2)
- **Nouveau régime financier:** Le Conseil fédéral a décidé que l'arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. (13.2)
- **Premier supplément:** Le Conseil fédéral a adopté le premier supplément au budget 2019. Par la voie de ce supplément, il demande au Parlement d'ouvrir neuf crédits supplémentaires pour un montant total de 75,4 millions de francs. Sur ce montant, 12,3 millions sont compensés par une réduction d'autres crédits. Ces crédits supplémentaires entraînent une hausse de 0,09 % des dépenses totales inscrites au budget de l'exercice en cours. (22.3)

### Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **EAR:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant la révision de la loi fédérale et de l'ordonnance sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (EAR). Cette révision vise à mettre en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial). (27.2)
- **Loi sur les banques:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à une révision partielle de la loi sur les banques (LB). Il propose de remanier les règles applicables à l'assainissement des banques, de renforcer la garantie des dépôts et de préciser les dispositions régissant la ségrégation des titres intermédiés. La consultation court jusqu'au 14 juin 2019. (8.3)
- **Blockchain/TRD:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués (Distributed ledger technology). Il entend ainsi augmenter la sécurité juridique, supprimer les obstacles qui entravent les applications fondées sur la technologie des registres distribués (TRD) et limiter les risques d'abus. Le projet vise à apporter des améliorations supplémentaires au cadre

réglementaire applicable à la TRD en Suisse, notamment dans le domaine financier. La consultation se terminera à la fin du mois de juin 2019. (22.3)

## Dossiers internationaux

- **Accord sur l'échange de renseignements en matière fiscale avec le Brésil:** L'accord entre la Suisse et le Brésil sur l'échange de renseignements en matière fiscale est entré en vigueur le 4 janvier 2019. Ses dispositions seront appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. (14.1)
- **Visite en Autriche:** Suivant la tradition qui veut que la Suisse et l'Autriche cultivent leurs contacts au niveau présidentiel en début d'année, le conseiller fédéral Ueli Maurer se rend à Vienne cette semaine pour y rencontrer le président fédéral de la République d'Autriche, Alexander Van der Bellen, et le chancelier fédéral autrichien, Sebastian Kurz. (7.1)
- **Secrétaire d'État aux questions financières internationales:** Le Conseil fédéral a nommé au poste de secrétaire d'État aux questions financières internationales l'ambassadrice Daniela Stoffel, actuellement cheffe de l'État-major politique du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) et conseillère diplomatique du chef du Département fédéral des finances (DFF). Elle succédera à Jörg Gasser, qui a souhaité quitter l'administration fédérale à la fin de février 2019 afin de réorienter sa carrière professionnelle. Daniela Stoffel prendra ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2019. (16.1)
- **Comité consultatif «Avenir de la place financière»:** Le Conseil fédéral a été informé du rapport annuel du comité consultatif «Avenir de la place financière». Les principaux thèmes traités en 2018 ont été le renforcement du marché des capitaux et la situation sur le marché suisse de l'immobilier. (16.1)
- **Rencontre avec le vice-président chinois:** Le président de la Confédération, Ueli Maurer, et le vice-président de la République populaire de Chine, Wang Qishan, ont pris part à la première édition de la plateforme sino-suisse de haut niveau qui s'est déroulée à Zurich. Cette manifestation, qui s'inscrit dans le cadre du partenariat conclu entre les deux pays en matière de stratégie d'innovation, était consacrée à la numérisation, moteur de l'innovation. Une rencontre officielle a en outre eu lieu entre le président de la Confédération et le vice-président chinois. (21.1)
- **CDI avec l'Ukraine:** La Suisse et l'Ukraine ont signé à Davos un protocole modifiant la convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (CDI). Ce protocole met en œuvre les standards minimaux en matière d'accords contre les doubles impositions. De plus, il adapte la CDI à la politique conventionnelle actuelle des deux pays. (24.1)
- **Accord avec le Royaume-Uni:** À Davos, Ueli Maurer, président de la Confédération, a signé un accord concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie avec Philip Hammond, chancelier de l'Échiquier britannique, et un accord routier avec l'ambassadrice britannique, Jane Owen. Un maintien ininterrompu des règles existant dans ces domaines sera ainsi garanti également après la sortie du Royaume-Uni de l'UE. En fonction du scénario de sortie, les accords entreront en vigueur à la fin du mois de mars 2019 ou à l'expiration d'une période transitoire. (25.1)
- **Forum économique mondial:** De lundi à vendredi, le président de la Confédération, Ueli Maurer, a participé à 31 rencontres bilatérales avec des chefs d'État et de gouvernement, des ministres des finances et des représentants de haut rang de l'économie privée. Outre des thèmes de nature bilatérale, il a discuté principalement de l'évolution de l'économie mondiale, de questions européennes, financières et fiscales, et de la transformation numérique. (25.1)
- **Commerce extérieur 2018:** Malgré les incertitudes économiques au niveau mondial, le commerce extérieur suisse a placé la barre très haut en 2018. Les

exportations ont affiché la plus forte hausse nominale (+5,7 %) depuis 2010, atteignant ainsi un niveau record. Les importations leur ont emboîté le pas: en hausse de 8,6 %, elles ont passé le cap des 200 milliards de francs. La balance commerciale boucle avec un excédent de 31,3 milliards de francs. (29.1)

- **Rénovation et extension de l'ambassade de Suisse à Singapour:** L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a organisé un concours de projets en vue de la rénovation totale et de l'extension de l'ambassade de Suisse à Singapour. Le projet retenu s'intitule «FLAMINGO». (8.2)
- **Visite du premier ministre néerlandais:** Une délégation du Conseil fédéral placée sous la houlette du président de la Confédération, Ueli Maurer, a reçu le premier ministre néerlandais, Mark Rutte, au domaine du Lohn. Les discussions ont porté sur des questions bilatérales et sur des défis à venir aux niveaux européen et international. (13.2)
- **Visite du président bulgare:** Le président de la Confédération, Ueli Maurer, a accueilli le président bulgare, Roumen Radev, dans l'Oberland bernois. Lors des entretiens officiels, ils ont notamment abordé les relations entre la Suisse et la Bulgarie ainsi que la politique européenne. (22.2)
- **Administration des douanes:** En 2018, les recettes de l'Administration fédérale des douanes (AFD) se sont établies à 22,9 milliards de francs. La majeure partie de celles-ci (10,9 milliards de francs) provient de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation. Dans le domaine de la migration illégale, les chiffres sont à nouveau en baisse. (1.3)

### Projets de réforme du Conseil fédéral

- **Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS:** La votation populaire sur la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) aura lieu le 19 mai 2019. Pour le Conseil fédéral, le projet offre une solution équilibrée à deux problèmes urgents. Lors d'une conférence de presse commune, le président de la Confédération, Ueli Maurer, et le conseiller fédéral, Alain Berset, ont présenté les arguments en faveur de ce projet, qui préserve les emplois et les recettes fiscales tout en renforçant l'AVS. (18.2)

### Autres dossiers du DFF

- **OFIT:** En mars 2017, l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) annonçait qu'il lancerait un appel d'offres public afin de trouver des partenaires pour l'externalisation de trois de ses secteurs d'activités. Il entendait de cette manière mettre en œuvre les coupes budgétaires requises dans le domaine du personnel et se préparer aux grands projets à venir. La procédure d'appel d'offres conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est close, et les adjudicataires ont été sélectionnés pour deux des secteurs d'activités. En revanche, la procédure a dû être interrompue pour le troisième secteur d'activités, faute d'offres valables. (3.1)
- **PUBLICA:** En 2018, la Caisse fédérale de pensions PUBLICA a réalisé un rendement différent pour chacune de ses deux stratégies de placement, la plupart des catégories d'actifs ayant cependant terminé l'année sur un résultat négatif: le rendement net (non révisé) de la fortune placée (34,3 milliards de francs) des treize caisses de prévoyance ouvertes (dont l'effectif d'assurés compte des personnes assurées actives et des bénéficiaires de rentes) s'est établi l'année dernière à - 3,5 % en moyenne, alors que les sept caisses de prévoyance fermées (uniquement constituées de bénéficiaires de rentes) affichent un rendement de - 0,2 % sur la fortune placée (3,3 milliards de francs). À fin 2018, le degré de couverture moyen des caisses de prévoyance ouvertes est estimé à quelque 100 %, celui des caisses de prévoyance fermées à environ 107 %. (16.1)

- **Nouveau centre fédéral pour requérants d'asile à Altstätten (SG):** En vue de la construction d'un centre fédéral pour demandeurs d'asile à Altstätten (SG), l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a lancé un concours d'étude et de réalisation dans le cadre d'une procédure sélective. Le projet lauréat s'appelle «ENFILADE». (21.1)
- **Monnaies commémoratives:** La Monnaie fédérale Swissmint émet trois nouvelles pièces commémoratives à l'intention de tous les collectionneurs, amateurs et passionnés de monnaies. Pour la première fois de son histoire, l'institution frappe une pièce de monnaie en couleur, disponible uniquement en qualité «flan bruni», afin de célébrer le centenaire du Cirque national suisse Knie. Clôturant la série de trois pièces «Bateaux à vapeur suisses» avec le lancement de la monnaie en argent Bateau à vapeur «Blümlisalp», Swissmint inaugure dans le même temps une nouvelle trilogie intitulée «Animaux des forêts suisses» en émettant la pièce bimétallique «Chevreuil». (24.1)
- **Modèle cible pour la transformation numérique de l'administration fédérale:** Le Conseil fédéral a adopté un modèle cible pour la transformation numérique de l'administration fédérale. Ce dernier servira de guide au développement des infrastructures numériques et à la transformation numérique de l'administration fédérale. (30.1)
- **eOperations Suisse:** La société eOperations Suisse SA, créée en 2018, vise à permettre la mise en place et l'exploitation communes de solutions informatiques destinées aux services numériques de la Confédération, des cantons et des communes. La participation de la Confédération dans cette société requiert des bases légales. Le Conseil fédéral soutient la participation de la Confédération et a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer les bases légales nécessaires. (30.1)
- **FINMA:** Le Conseil fédéral a nommé le spécialiste chevronné de l'assurance Benjamin Gentsch nouveau membre du conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Benjamin Gentsch prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2019. (30.1)
- **Enquête 2018 auprès du personnel:** L'administration fédérale peut compter sur des collaborateurs motivés qui s'investissent dans leur travail. C'est ce que révèlent les résultats de l'enquête qui a été réalisée en 2018 auprès du personnel de la Confédération et dont le Conseil fédéral a pris connaissance. (30.1)
- **Centre de compétences pour la cybersécurité:** Un nouveau Centre de compétences pour la cybersécurité doit remplir au plus vite la fonction de guichet unique national pour les questions relatives aux cyberrisques. La direction stratégique sera assurée par un délégué ou une déléguée à la cybersécurité, qui dépendra directement du chef du Département fédéral des finances (DFF). Le poste sera mis au concours très prochainement. Le Conseil fédéral a fixé les tâches et les compétences dans le domaine de la lutte contre les cyberrisques et a créé une Délégation pour la cybersécurité (Délégation Cyber), composée des chefs du DFF, du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et du Département fédéral de justice et police (DFJP). (31.1)
- **Personnel fédéral:** Le Conseil fédéral a décidé d'accorder au personnel de la Confédération une pleine compensation du renchérissement pour l'année 2019. Il approuve ainsi le résultat des négociations complémentaires menées le 15 février 2019 par les partenaires sociaux de l'administration fédérale. (27.2)
- **Cyberadministration:** La deuxième étude nationale sur la cyberadministration, qui a été publiée le 5 mars 2019, indique que la demande de prestations administratives électroniques est supérieure à l'offre de l'administration. Selon les résultats de cette enquête représentative, une majorité de la population suisse est d'avis que tous les électeurs devraient pouvoir voter en ligne. (5.3)

- **PUBLICA:** Lors de l'Assemblée des délégués de PUBLICA, les délégués de la circonscription électorale I ont élu les représentants des employés à l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération. Sur les six personnes élues, cinq sont des membres sortants et une est un nouveau membre. La durée de leur mandat est de quatre ans. (7.3)
- **Banques d'importance systémique:** Le Conseil fédéral a décidé l'entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la loi fédérale sur le calcul de la réduction pour participation pour les banques d'importance systémique. (8.3)
- **Gestion du personnel:** Chaque année, le Conseil fédéral informe les commissions de surveillance des Chambres fédérales de l'évolution du domaine du personnel dans l'administration fédérale en publiant son rapport sur la gestion du personnel. Le Conseil fédéral a adopté le rapport concernant l'année 2018. (8.3)
- **Stratégie informatique:** Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur le contrôle de gestion stratégique de l'informatique, établi le 31 décembre 2018. Ce rapport présente l'état actuel de la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2016 à 2019. Le Conseil fédéral a en outre adopté l'édition 2019 du plan directeur et dressé la liste des projets informatiques clés. (22.3)

## Les dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

### Projets adoptés au cours de la session d'hiver

- **Imposition de la bière:** Le Conseil national ne veut pas abolir l'impôt sur la bière. Par 110 voix contre 70 et 3 abstentions, il a rejeté l'initiative parlementaire de Claudio Zanetti, conseiller national de l'UDC Zurich. L'intervention n'est dès lors plus à l'ordre du jour. Claudio Zanetti n'est pas parvenu à défendre sa cause: «Nous avons la possibilité de faire quelque chose que nous ne faisons que trop rarement: abolir une taxe.» Selon lui, l'impôt sur la bière est une taxe totalement arbitraire alors qu'il n'existe pas d'impôt comparable sur le vin. La Chambre basse s'est toutefois ralliée à sa Commission de l'économie et des redevances qui a fait valoir que la branche était satisfaite du régime actuel d'échelonnement du taux d'imposition de la bière, qui favorise les petites brasseries indépendantes. En outre, l'abolition pourrait provoquer des réactions critiques dans les milieux de la prévention. (4.3)
- **Assurance-maladie:** Les déductions forfaitaires pour les primes d'assurance-maladie sur l'impôt fédéral direct seront augmentées. Après le Conseil national, le Conseil des États a également adopté une intervention allant dans ce sens. La Chambre haute a donc suivi l'avis de sa Commission de l'économie et des redevances chargée de l'examen préalable. Par 30 voix contre 13, elle a renvoyé la motion du conseiller national Jean-Pierre Grin (UDC/VD) au Conseil fédéral, désormais chargé d'élaborer un projet de loi prévoyant des déductions fiscales plus élevées pour les primes d'assurance-maladie. Les partisans du projet considèrent les primes d'assurance-maladie comme des redevances obligatoires faisant partie du coût inévitable de la vie. À leurs yeux, la forte croissance des primes justifie des déductions plus élevées. Le Conseil des États a refusé tacitement une motion exigeant que les primes d'assurance-maladie soient entièrement déductibles fiscalement en fonction du revenu. Cette question n'est dès lors plus à l'ordre du jour. (6.3)
- **Amendes:** Depuis environ deux ans, le Parlement se demande si et à quelles conditions les amendes et les peines pécuniaires infligées à l'étranger devraient être déductibles fiscalement pour les entreprises concernées. La loi fédérale sur

le traitement fiscal des sanctions financières vise à harmoniser les règles. Les débats au sein de la Chambre haute s'inscrivaient dans le contexte du jugement rendu récemment en France contre UBS. La discussion a surtout montré que de nombreuses questions restent en suspens. L'affaire a donc été renvoyée devant la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États par 21 voix contre 18 et 1 abstention. Cette dernière est désormais chargée de clarifier les questions en suspens ainsi que les formulations. Les cantons seront notamment consultés puisqu'ils devront appliquer la loi. (6.3)

- **Tourisme d'achat I:** Le Conseil des États a rejeté trois interventions et une initiative cantonale visant à restreindre le tourisme d'achat et à éliminer les inégalités fiscales en matière d'achat. Peter Hegglin (PDC/ZG) a appelé à remédier au manque à gagner dans les recettes de TVA. Werner Hösli (UDC/GL) a demandé que la limite d'exonération soit réduite de 300 à 50 francs. Une initiative du canton de Saint-Gall exigeait que les consommateurs qui vont faire leurs achats hors du pays s'acquittent de la TVA en Suisse. Marcel Dobler (PLR/SG) souhaitait charger le Conseil fédéral de développer une application d'autodéclaration à la douane pour la TVA. Une telle solution existe cependant déjà. (6.3)
- **Tourisme d'achat II:** Le Conseil des États a aussi transmis à sa commission une motion de Hans Stöckli (PS/BE). Celui-ci demande une modification de la législation fédérale afin que les tour-opérateurs étrangers soient imposés sur le chiffre d'affaires réalisé en Suisse, comme c'était le cas auparavant, et non sur le chiffre d'affaires total. (6.3)
- **Tourisme d'achat III:** Les touristes étrangers désireux de récupérer la TVA suisse sur leurs achats ne devraient plus avoir à utiliser des formulaires tamponnés. Une validation électronique des exportations est en cours de mise en œuvre par voie d'ordonnance. Le Conseil des États a donc rejeté une motion d'Albert Vitali (PLR/LU) par 30 voix contre 8. Son adoption aurait entraîné un ralentissement inutile, a déclaré la porte-parole de la commission Anita Fetz (PS/BS). (6.3)
- **Administration fédérale:** Le Conseil des États souhaite simplifier l'échange d'informations au sein de l'administration fédérale, de même qu'entre l'administration fédérale et les entreprises ou les particuliers au moyen d'interfaces électroniques. C'est aussi le souhait du Conseil fédéral. La Chambre haute a adopté tacitement une motion dans ce sens de Beat Vonlanthen (FR), conseiller aux États PDC, alors qu'une intervention similaire du conseiller national UDC Franz Grüter (LU) est en suspens à la Chambre basse. Franz Grüter et Beat Vonlanthen entendent charger le Conseil fédéral de mettre en place des interfaces électroniques pour permettre un échange direct d'information d'ici à 2022 au plus tard. (6.3)
- **Entreprises liées à la Confédération:** Le Conseil fédéral présentera un rapport qui illustrera les critères adoptés pour élaborer la stratégie du propriétaire pour les entreprises liées à la Confédération. Il mettra notamment en évidence les difficultés éventuellement rencontrées par les entités de la Confédération devenues autonomes. Ces dernières années, des affaires comme celle de CarPostal ont révélé l'existence de problèmes susceptibles de soulever des questions quant au bien-fondé et à la clarté de l'orientation stratégique de ces entreprises ainsi que de la stratégie du propriétaire. Le Conseil des États a adopté tacitement un postulat dans ce sens de Fabio Abate (PLR/TI). Avant d'établir son rapport, le Conseil fédéral souhaite attendre le rapport d'audit mandaté à la suite d'incidents comme l'affaire CarPostal. (6.3)
- **Corps des gardes-frontière:** Les cantons de Saint-Gall, des Grisons et du Valais exigent une augmentation des effectifs du corps des gardes-frontière. Une majorité du Conseil des États considérant cette requête comme étant déjà remplie, la Chambre haute a rejeté ou classé les trois initiatives cantonales en

question. En décembre dernier, les Chambres fédérales sont parvenues à un consensus dans le cadre du budget 2019 et ont approuvé 44 nouveaux postes. Une majorité du Conseil des États estime que cette augmentation est suffisante en réponse aux initiatives cantonales et qu'une nouvelle augmentation des effectifs n'est pas indiquée à l'heure actuelle. Les interventions ne sont donc plus à l'ordre du jour, mais le sujet reste d'actualité et d'autres requêtes sont en suspens. (6.3)

- **Marchés publics:** Le Conseil national souhaite que la Confédération n'ait pas à tenir compte du niveau des prix dans d'autres pays lors de l'adjudication des marchés. Pour Corrado Pardini (SP/BE) qui s'exprimait au nom de la majorité de la commission, cela implique trop de travail bureaucratique. Le Conseil des États voulait inscrire cette condition dans la loi fédérale sur les marchés publics. Le Conseil national a suivi ce raisonnement par 105 voix contre 70 avec 9 abstentions et a rejeté l'ajout. Il a en outre décidé par 104 voix contre 79 de soustraire du champ d'application de la loi les organisations d'insertion professionnelle. Contrairement au Conseil des États, il veut soumettre la production d'électricité à la loi. D'autres divergences subsistent dans le projet de loi, qui est dès lors renvoyé au Conseil des États. (7.3)
- **Billets de banque:** Les anciens billets devraient pouvoir être échangés indéfiniment à l'avenir. Contrairement au Conseil des États, le Conseil national veut abolir le délai d'échange. La Chambre basse a suivi l'avis de sa commission chargée de l'examen préalable et celui du Conseil fédéral par 106 voix contre 75. Le délai d'échange indéfini s'appliquera dès la sixième série, qui a été mise en circulation à partir de 1976. La coupure de 100 francs est ornée d'un portrait de l'architecte Francesco Borromini. Le ministre des Finances Ueli Maurer a indiqué que les billets encore en circulation atteignent plus d'un milliard de francs. Les opposants à un délai d'échange indéfini soutiennent que le risque de blanchiment d'argent et de contrefaçon est plus élevé avec les anciennes coupures. (7.3)
- **Banques:** L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) est en contact avec la grande banque suisse UBS pour un prêt de 1,2 milliard de dollars australiens (à l'époque quelque 950 millions de francs suisses) au Premier ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2014. En réponse à une question de Carlo Sommaruga (PS/GE), le ministre des Finances Ueli Maurer a déclaré au Conseil national que des clarifications et des interactions étaient en cours pour déterminer si la banque avait respecté les dispositions suisses en matière de surveillance. Contrairement à ce que prévoit la Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le prêt n'a pas été approuvé par le Parlement. UBS n'a pas voulu commenter l'information relayée par l'agence de presse financière AWP en février. (11.3)
- **Politique familiale:** Les parents faisant garder leurs enfants à l'extérieur devraient pouvoir déduire à l'avenir jusqu'à 25 000 francs dans le cadre de l'impôt fédéral direct, contre 10 100 francs actuellement. Le Conseil national a clairement approuvé l'augmentation de la déduction pour frais de garde d'enfants. Par 131 voix contre 48 et 14 abstentions, il a suivi l'avis de sa Commission de l'économie et des redevances chargée de l'examen préalable ainsi que celui du Conseil fédéral. Outre l'augmentation des déductions pour frais de garde d'enfants, la déduction générale pour enfants devrait être portée de 6500 à 10 000 francs, comme le propose le PDC. Cette proposition a obtenu une faible majorité avec le soutien de l'UDC. Elle doit désormais passer le cap du Conseil des États. (12.3)
- **Personnel:** Le Conseil national maintient une limite supérieure fixe pour les effectifs de la Confédération. Contrairement au Conseil des États, il a refusé de classer une motion de 2015. À l'époque, les Chambres fédérales avaient chargé le Conseil fédéral de geler les effectifs à leur niveau actuel de 35 000 postes à plein temps. Le Conseil fédéral souhaite annuler ce mandat compte tenu du fait

que les effectifs sont désormais calculés différemment. Le Conseil des États doit réexaminer la question du classement. Le Conseil national a également adopté une motion de sa Commission des finances visant à geler les dépenses de personnel au niveau de cette année. Le ministre des Finances Ueli Maurer a averti que cette motion entraînerait la suppression de 500 à 800 emplois par année. (12.3)

- **Administration fédérale:** Le Conseil national a décidé que la Confédération devait réduire ses dépenses pour consultants externes. Par 128 voix contre 55 et 4 abstentions, la Chambre basse a adopté une motion de Hans-Ulrich Bigler (PLR/ZH) amendée par le Conseil des États. L'intervention a donc été transmise au Conseil fédéral. Elle exige que les dépenses pour consultants externes soient réduites de 4 % par an au cours des trois prochaines années. Le Parlement a également fixé une valeur de référence: les dépenses consacrées aux consultants externes ne devraient normalement pas représenter plus de 3 % des dépenses de personnel. (12.3)
- **Impôts I:** Le Parlement demande au Conseil fédéral de modifier l'imposition de la prévoyance libre du 3<sup>e</sup> pilier (3b). Au lieu du taux forfaitaire d'imposition fixe actuel de 40 %, l'imposition devrait à l'avenir être adaptée aux conditions de placement. Le Conseil national a approuvé une motion amendée par le Conseil des États. À l'origine, le Conseil national voulait abolir complètement le taux forfaitaire et n'imposer que le rendement effectif du capital. (12.3)
- **Impôts II:** Des intérêts moratoires et créditeurs uniformes devraient être appliqués à l'impôt fédéral direct, à la taxe sur la valeur ajoutée et aux autres redevances perçues par la Confédération. Le taux de référence de ces intérêts ne sera pas fixé en fonction de l'évolution des conditions du marché, comme le demandait le motionnaire Matthias Jauslin (PLR/AG). Le Conseil national a suivi la proposition du Conseil des États par 118 voix contre 65. Une minorité craint que les taux d'intérêt n'augmentent plutôt qu'ils ne baissent, mais elle n'a pas été entendue par les parlementaires. Les intérêts moratoires s'élèvent aujourd'hui à 3 % pour l'impôt fédéral direct, 4 % pour la TVA et 5 % pour les droits de timbre, l'impôt sur la bière et le tabac, l'impôt anticipé et l'impôt sur les véhicules. (12.3)
- **Tribunal fédéral:** Le Conseil national souhaite décharger le Tribunal fédéral en arrêtant par exemple que seules les amendes (contraventions) à partir de 500 francs peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal fédéral. Il a rejeté la limite supérieure de 5000 francs fixée par le Conseil fédéral par 117 voix contre 69. Malgré l'opposition du Tribunal fédéral, le Conseil national a également décidé que toute personne estimant que ses droits constitutionnels sont violés par la décision d'un tribunal cantonal devrait pouvoir continuer à faire recours devant le Tribunal fédéral de Lausanne. Les propositions de révision sont désormais transmises au Conseil des États. (13.3)
- **Commerce en ligne:** Les dispositions régissant le commerce électronique transfrontalier seront renforcées: le Conseil fédéral doit prendre des mesures pour que les plates-formes de services et les places de marché en ligne étrangères soient soumises à la taxe sur la valeur ajoutée pour les biens qu'elles livrent ou les services qu'elles fournissent en Suisse, afin d'éviter des pertes de recettes de TVA. À la suite du Conseil des États, le Conseil national a aussi adopté tacitement une motion dans ce sens. Le Conseil fédéral s'était déclaré prêt à accepter cette intervention. (13.3)
- **Impôts I:** Le Conseil national a exigé que le Conseil fédéral reprenne les travaux sur la réforme de l'impôt anticipé, notamment en ce qui concerne les allègements fiscaux en cas de financements intragroupe. Il a adopté une motion de sa Commission de l'économie et des redevances par 101 voix contre 75 et 8 abstentions. Les opposants ont mis en garde contre des pertes fiscales élevées. Leo Müller (PDC/LU) a déclaré qu'il s'agissait d'allègements fiscaux en



- cas de financements intragroupe pour toutes les banques, sociétés d'assurance et entreprises industrielles. (13.3)
- **Impôts II:** Le Conseil national souhaite agir contre la double imposition des entreprises en permettant aux cantons de baisser l'impôt sur la fortune. Il a adopté une motion dans ce sens de Marco Chiesa (UDC/TI) par 101 voix contre 86 et 3 abstentions. Le Conseil des États devra encore se prononcer sur la question. Marco Chiesa entend charger le Conseil fédéral de modifier la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Le ministre des Finances Ueli Maurer rejette cette idée, même si les cantons demandent parfois une harmonisation fiscale, comme il l'a déclaré au Conseil national. Il s'agit, selon lui, de respecter la souveraineté des cantons. (13.3)
  - **Impôts III:** Le Conseil national estime qu'il n'est pas nécessaire de savoir comment les dénonciations spontanées des fraudeurs fiscaux ont évolué depuis 2010. Par 98 voix contre 93, il a rejeté à une très faible majorité un postulat de Matteo Meyer (PS/ZH) qui chargeait le Conseil fédéral d'indiquer quels montants ont été déclarés à l'échelle nationale et par canton. Le rapport aurait également dû montrer comment il est vérifié que les personnes physiques et morales ne puissent se dénoncer qu'une seule fois. Le Conseil fédéral souhaitait également un état des lieux à ce sujet, comme l'a déclaré le ministre des Finances Ueli Maurer. (13.3)
  - **Taxe sur la valeur ajoutée I:** Le Parlement veut introduire un nouveau taux spécial de TVA pour le tourisme. Le Conseil national a adopté une motion du Grison Stefan Engler, conseiller aux États PDC, demandant une simplification de la taxation des «packages» qui regroupent des services ou des produits soumis à des taux de TVA différents. Aujourd'hui, un «package» peut être taxé à un taux spécial si 70 % au moins sont imposés à un taux de TVA réduit. La motion propose de porter ce seuil à 55 %. Les combinaisons de prestations sont surtout courantes dans l'hôtellerie: une nuitée imposée au taux de 3,7 % est combinée en «package» à des forfaits de ski, offres de bien-être ou visites guidées. (13.3)
  - **Taxe sur la valeur ajoutée II:** Le Conseil national a adopté une motion du conseiller national UDC Pierre-André Page (FR) demandant qu'à l'instar des participants à des manifestations sportives, les participants à des manifestations culturelles telles que la fête fédérale de yodel soient exonérés à l'avenir de la TVA. Le Conseil fédéral s'y oppose. Pour le ministre des Finances Ueli Maurer, les exonérations fiscales devraient être réduites plutôt qu'étendues. Il estime qu'instituer toujours de nouvelles exonérations ne favorise pas l'équité du système. Le Conseil national a toutefois adopté l'intervention par 161 voix contre 21 et 8 abstentions. La motion est transmise au Conseil des États. (13.3)
  - **Argent liquide:** Le Conseil national souhaite que les banques suisses continuent de prendre des mesures d'identification uniquement pour les transactions de clients qui n'ont pas de compte bancaire qui sont supérieures à 25 000 francs: il a adopté une motion dans ce sens de sa Commission de l'économie et des redevances par 124 voix contre 61 et 1 abstention. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a l'intention d'abaisser le seuil à 15 000 francs. Les partisans de l'intervention considèrent un seuil plus bas comme une restriction de la liberté, les opposants comme une mesure efficace contre le terrorisme. Seules les opérations de caisse seraient touchées. (13.3)
  - **Fonds:** Le Parlement veut que les investisseurs qualifiés comme les caisses de pension et les sociétés d'assurance puissent disposer de fonds ne requérant pas une approbation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers. Le Conseil national a adopté une motion dans ce sens du conseiller aux États Ruedi Noser (PLR/ZH) dont le Conseil fédéral avait proposé l'acceptation. Le ministre des Finances Ueli Maurer a déclaré que les travaux en vue de la modification de la loi sur les placements collectifs étaient en cours et que le projet de consultation serait présenté avant les vacances d'été. (13.3)

- **Personnel de la Confédération:** Une motion de Peter Keller (UDC/NW) transmise au Conseil fédéral exige que ce dernier modifie l'ordonnance sur le personnel de la Confédération afin que les employés de l'administration fédérale reversent à l'avenir à la caisse fédérale une part appropriée des indemnités touchées pour des activités accessoires. Le Conseil fédéral avait rejeté cette intervention, car les activités accessoires s'accompagnent souvent d'un surcroît de responsabilité qui n'est pas à sous-estimer. Le débat porte sur des indemnités pour des activités qui procèdent du contrat de travail conclu avec la Confédération. (13.3)
- **Prix de location:** La Confédération facture des loyers trop élevés à des unités administratives établies sur des sites décentralisés, à l'exemple de l'Office fédéral du logement (OFL). Le Conseil national charge le Conseil fédéral d'adapter les bases et la méthode de calcul de sorte que ces prix correspondent à ceux qui sont pratiqués sur le marché local. La Chambre basse a adopté la motion de sa Commission des finances par 178 voix contre 3 et 2 abstentions. Cette motion s'inscrivait notamment dans le contexte du déménagement planifié par l'OFL de Granges (SO) à Berne. (13.3)
- **Trusts:** Le Conseil fédéral doit élaborer une base légale en vue de l'intégration des trusts suisses dans le système juridique suisse. Le Conseil national a adopté une motion dans ce sens du Conseil des États par 123 voix contre 58. À l'heure actuelle, les citoyens suisses qui souhaitent placer des avoirs dans un trust doivent se conformer au droit étranger. (13.3)
- **Vignette:** Les automobilistes devraient pouvoir choisir entre la vignette autocollante traditionnelle et une vignette numérique lorsqu'ils paient la redevance autoroutière. Suivant l'avis du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté par 96 voix contre 91 et 4 abstentions la motion de Martin Candinas (PDC/GR) qui a fait valoir la question du libre choix: si la Chambre basse prend les enjeux de la numérisation au sérieux, elle devrait accepter la vignette numérique. Il a déclaré que ce système entraînerait également des coûts d'administration et de traitement nettement plus bas que celui de la vignette traditionnelle. Ulrich Giezendanner (UDC/AG) s'est opposé à la vignette numérique. (13.3)
- **Start-up:** Le Conseil national a adopté un postulat de Fathi Derder (PLR/VD) par 137 voix contre 53, chargeant le Conseil fédéral d'établir un rapport sur les conséquences d'une baisse de l'impôt sur le capital et sur la fortune pour les entreprises, notamment les start-up en Suisse. Le Conseil fédéral s'était déclaré prêt à fournir ce rapport. Le ministre des Finances Ueli Maurer a déclaré que le Conseil fédéral considère qu'il existe un potentiel de réforme de l'imposition des start-up et qu'un état des lieux en la matière serait intéressant. Le postulat a été combattu en vain par Prisca Birrer-Heimo (PS/LU). (13.3)
- **Banque nationale:** À la suite du rejet du postulat de Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL) par 92 voix contre 82 et 17 abstentions au Conseil national, le Conseil fédéral n'est pas chargé d'examiner les conditions auxquelles la Banque nationale suisse pourrait gérer des comptes de particuliers. Le Conseil fédéral n'y était pas opposé et souhaitait intégrer cet objet dans le cadre d'un rapport en cours d'élaboration, comme l'a expliqué le ministre des Finances Ueli Maurer. (13.3)
- **Éducation:** À la suite du rejet de la motion de Christoph Eymann (PLR/BS) par le Conseil national, la part du bénéfice de la Banque nationale qui revient à la Confédération ne sera pas affectée intégralement à l'éducation. Le Conseil fédéral s'y était aussi opposé. Le ministre des Finances Ueli Maurer a souligné qu'il faut certes investir dans l'éducation, mais que les dépenses consacrées à ce domaine ont augmenté dans une proportion supérieure à la moyenne ces dernières années. Le Conseil fédéral rejette en outre une nouvelle affectation des recettes, qui restreindrait selon lui la marge de manœuvre budgétaire. (13.3)

- **Impôt à la source:** Le Conseil national ne veut pas charger le Conseil fédéral d'intervenir auprès des États voisins pour que les investisseurs privés suisses aient moins d'obstacles administratifs à surmonter lorsqu'ils souhaitent demander le remboursement de l'impôt à la source prélevé sur des titres étrangers. Il a rejeté une motion dans ce sens de Maximilian Reimann (UDC/AG), qui déplore que le remboursement échoue de facto en raison d'une bureaucratie disproportionnée. Le ministre des Finances Ueli Maurer a déclaré que chaque État est fondamentalement libre de décider de la manière dont il réglemente cette question, et il a également mis en garde contre les revendications d'autres États si la Suisse posait des exigences en la matière: «Il ne faut pas réveiller le chat qui dort.» (13.3)
- **Ère numérique:** Le Conseil national a approuvé l'introduction d'une identité électronique reconnue par l'État (e-ID), permettant l'identification simple et sûre dans les transactions sur Internet ou dans les applications de cyberadministration. L'identification première d'un individu relève de la compétence de la Confédération, tandis que l'émission des e-ID serait du ressort des prestataires privés (fournisseurs de services d'identité). Cette répartition des tâches était contestée à la Chambre basse, où le PS et les Verts réclamaient que l'émission demeure une tâche incombant à la Confédération. Ils n'ont pas été suivis par la majorité du Conseil national. Le projet est transmis au Conseil des États. (20.3)
- **Actions au porteur:** Contrairement à l'avis du Conseil fédéral, le Conseil national veut maintenir la validité des actions au porteur existantes. Elles ne devront pas être converties en actions nominatives, mais il ne sera plus possible d'en émettre de nouvelles. La Chambre basse a approuvé une proposition individuelle de Daniela Schneeberger (PLR/BL) par 101 voix contre 87, dont le contenu correspond largement à celle de la commission chargée de l'examen préalable. Le PS, les Verts, le PDC et le pvl ont souhaité s'en tenir à la version du Conseil fédéral et inscrire dans la loi l'annulation des actions au porteur non converties en actions nominatives dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la loi. Ils considèrent que c'est la seule manière de respecter les normes internationales. En modifiant la loi, le Conseil fédéral souhaite mettre en œuvre les recommandations du Forum mondial de l'OCDE. L'objet doit désormais passer le cap du Conseil des États. (20.3)
- **Génération:** Le Conseil national a adopté par 157 voix contre 29 un postulat de Kathrin Bertschy (pvl/BE) chargeant le Conseil fédéral d'actualiser la comptabilité générationnelle. Elle lui demande d'indiquer s'il est possible d'estimer la charge financière induite pour les générations actuelle et suivantes par les tâches, engagements et prestations sociales actuels et prévus de l'État, et comment se présentera la répartition des paiements et des transferts entre les différentes cohortes de naissance. Selon le ministre des Finances Ueli Maurer, la Confédération manque de données en la matière. En l'absence de normes internationales, une telle démarche court le risque selon lui de s'avérer pseudo-scientifique. (20.3)
- **Cryptomonnaies:** Le ministre des Finances Ueli Maurer a déclaré au Conseil national que le Conseil fédéral souhaite envoyer en consultation ce printemps encore des propositions de réglementation des cryptomonnaies comme le bitcoin. La Chambre basse a toutefois adopté la motion de Giovanni Merlini (PLR/TI) dans ce sens par 99 voix contre 83 et 10 abstentions. L'auteur de cette intervention charge le Conseil fédéral d'adapter les dispositions légales régissant les instruments procéduraux dont disposent les autorités pénales et administratives afin de les rendre applicables aux cryptomonnaies et, partant, de combler les lacunes du système de protection contre les abus. Les cryptomonnaies étant en grande partie anonymes, Giovanni Merlini considère qu'elles facilitent les extorsions de fonds et le blanchiment d'argent. (20.3)

- **Réglementation:** La question de décharger les entreprises de leurs tâches administratives est récurrente au Parlement. Considérant toutefois qu'indemniser ces tâches n'est pas la solution, le Conseil national a rejeté la motion de Sylvia Flückiger (UDC/AG) qui réclamait que toutes les entreprises qui décomptent la TVA sur mandat de la Confédération reçoivent 150 francs par trimestre. Pour l'auteure de la motion, il s'agirait d'un «petit geste pour un travail conséquent» en l'absence à ce jour d'efforts supplémentaires pour décharger les entreprises de leurs tâches administratives. Le ministre des Finances Ueli Maurer a mis en garde contre une politique symbolique sans effet et rappelé que cette mesure coûterait près de 200 millions de francs. (20.3)
- **Soustraction fiscale:** Le Conseil national ne veut pas connaître l'ampleur des montants soustraits au fisc en Suisse: il a refusé de charger le Conseil fédéral d'établir un rapport à ce sujet en rejetant par 135 voix contre 57 et 1 abstention le postulat dans ce sens de la conseillère nationale PS Mattea Meyer (ZH). Cette dernière a plaidé en vain que la soustraction fiscale n'était pas une peccadille et qu'il était donc dans l'intérêt des contribuables intègres de lutter contre ce phénomène. La Chambre basse a aussi rejeté d'autres interventions en lien avec des délits fiscaux en se prononçant notamment contre la sanction en Suisse de l'assistance à la commission d'un délit fiscal à l'étranger. Elle a rejeté en outre une motion de la conseillère nationale PS Ursula Schneider Schüttel (FR) qui réclamait des obligations de diligence accrues pour les transactions réalisées avec des centres financiers offshore. (20.3)
- **Flux financiers:** Le Conseil national ne veut pas d'un plan d'action national pour lutter contre les flux financiers déloyaux et illicites réclamé par Claudia Friedl (PS/SG) dans un postulat. Elle a expliqué que les avoirs d'origine déloyale ou illicite qui sortent chaque année des pays en développement sont estimés à près de 1000 milliards de dollars, soit à peu près sept fois le montant de l'aide publique au développement. L'auteure du postulat exigeait un train de mesures en matière de politique fiscale et financière internationale, de corruption et de blanchiment d'argent pour que la Suisse contribue résolument au financement du développement. Le ministre des Finances Ueli Maurer a déclaré qu'il soutenait cet objectif, mais que le Conseil fédéral agissait déjà dans tous ces domaines et qu'un rapport supplémentaire n'aurait pas davantage d'effet. (20.3)
- **FINMA:** Le Conseil national ne veut pas obliger la FINMA à informer la population lorsqu'elle ouvre des procédures dans certains cas. Il a rejeté une motion dans ce sens du conseiller national PS Samuel Bendahan (VD), pour qui les autorités pourraient ainsi démontrer leurs efforts dans la lutte contre la criminalité financière et les abus de droit. Selon lui, les entreprises en profiteraient également vu que les motifs de l'enquête seraient connus et ne feraient pas l'objet de spéculations. Le ministre des Finances Ueli Maurer a rappelé qu'il convient de respecter le droit de la personnalité des personnes concernées: une enquête peut susciter des soupçons difficiles à lever par la suite, sans oublier le danger de collusion en début de procédure. (20.3)
- **Bureaucratie:** Le Parlement souhaite introduire un «frein à la réglementation» en obligeant les Chambres fédérales à obtenir la majorité qualifiée pour les modifications législatives et toutes réglementations nouvelles qui entraînent des coûts élevés. Après le Conseil national, le Conseil des États a aussi adopté une motion du PLR dans ce sens par 25 voix contre 16 et 1 abstention. La majorité du Parlement considère toutefois que les efforts actuels en matière de diminution des réglementations ne suffisent pas. Selon plusieurs membres de la Chambre haute, le Conseil fédéral refuserait de mettre en œuvre les directives du Parlement. Dans une autre motion, le Parlement charge le Conseil fédéral d'élaborer un projet de loi sur la réduction de la densité réglementaire et l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les entreprises. (20.3)

- **Valeur locative:** Le Conseil des États veut un changement de système pour la valeur locative. Il a rejeté une initiative du canton de Bâle-Ville et une initiative du canton de Genève réclamant la suppression de l'imposition de la valeur locative en faveur d'une initiative de sa Commission de l'économie et des redevances (CER). La CER a déjà élaboré un avant-projet pour un nouveau système qu'elle a présenté en février. Cet avant-projet prévoit la suppression de la valeur locative moyennant en contrepartie une diminution des déductions fiscales. Il vise notamment à réduire les incitations à l'endettement, à trouver une solution qui ait le moins d'effet possible sur les recettes fiscales, ainsi qu'à encourager la propriété du logement. La procédure de consultation de l'avant-projet commence début avril. Le Conseil national doit encore se prononcer sur les initiatives cantonales rejetées. (20.3)
- **BEPS:** Les Chambres fédérales ont adopté en vote final par 129 voix contre 64 et 0 abstention (Conseil national) et par 44 voix contre 0 opposition et 0 abstention (Conseil des États) une convention multilatérale pour la mise en œuvre de normes internationales pour lutter contre l'évasion fiscale des entreprises. (22.3)
- **CDI avec le Royaume-Uni:** Le Conseil national (par 133 voix contre 39 et 22 abstentions) et le Conseil des États (par 44 voix contre 0 opposition et 0 abstention) ont adopté en vote final une modification de la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Royaume-Uni. (22.3)
- **CDI avec le Brésil:** Les Chambres fédérales ont adopté en vote final par 132 voix contre 54 et 8 abstentions (Conseil national) et par 43 voix contre 1 et 0 abstention (Conseil des États) une nouvelle convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Brésil. (22.3)